



*Date de dépôt : 24 avril 2024*

## **Réponse du Conseil d'Etat** **à la question écrite urgente de Pierre Eckert : Route des Nations : à quand les mesures d'accompagnement ?**

En date du 22 mars 2024, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

*La route des Nations va ouvrir ses vanes le 25 mars en créant une nouvelle pénétrante pour le trafic motorisé individuel. Elle ouvrira un nouvel axe pour les automobilistes provenant essentiellement de l'autoroute, du pays de Gex et de Terre Sainte, pour autant que la route du Bois-Brûlé soit mieux utilisée qu'aujourd'hui. La route et son tunnel ont été financés par le canton et l'énorme échangeur autoroutier essentiellement par la Confédération.*

*Les plans de circulation du côté de l'autoroute semblent relativement clairs, mais ce n'est pas le cas sur la commune du Grand-Saconnex et encore moins sur la Ville de Genève. Il est toutefois nécessaire que les mesures d'accompagnement soient rapidement mises en place afin que l'aubaine d'une double pénétrante entre la jonction autoroutière et la place des Nations ne se transforme en une habitude difficile à inverser.*

*Le risque d'augmentation globale du trafic avait conduit une alliance d'associations à s'opposer à la construction de cette route. Il s'agit de l'ATE, de l'association Radar et de l'Association pour une mobilité responsable. En fin de compte, en mars 2017, pour lever leur opposition, ces associations ont signé avec le DETA (qui était alors responsable de la mobilité) et la commune du Grand-Saconnex un accord comprenant des mesures d'accompagnement dont la mise en application **doit être effective dès l'ouverture de la route des Nations.***

*La concrétisation de ces mesures a déjà été planifiée récemment avec la commune du Grand-Saconnex, mais d'autres mesures du côté de la Ville de Genève sont nécessaires. En effet, même si une partie de la circulation provenant du tunnel sera absorbée dans les organisations internationales, une bonne part du trafic débouchera sur la place des Nations depuis l'avenue de la Paix et non plus depuis la route de Ferney, sans compter l'augmentation de trafic global que l'attractivité de cette nouvelle infrastructure ne manquera pas de générer.*

*La configuration de la place des Nations induira un écoulement du trafic soit vers le bas de l'avenue de la Paix, soit vers l'avenue Giuseppe-Motta, l'accès à l'avenue de France et à la rue de Montbrillant n'étant pas autorisé. On peut donc à juste titre craindre une importante percolation du trafic automobile vers les quartiers fortement habités de Varembé, de la Servette et jusqu'à la place des Charmilles.*

*Ces prémisses me conduisent à poser les questions suivantes au Conseil d'Etat, que je remercie par avance de ses réponses :*

- 1. Le déclassement de la route de Ferney a été acté dans l'accord mentionné en préambule. Quand et comment cette procédure sera-t-elle mise en route ?*
- 2. Ce déclassement est nécessaire à la construction du tram et à la fermeture de la route Ferney entre le chemin du Petit-Saconnex et la route des Morillons. Quand cette fermeture sera-t-elle effective ? Il serait en effet très risqué de conserver les deux pénétrantes actives pendant plusieurs mois.*
- 3. Les travaux de construction du tram ont été annoncés dès la mise en service de la route des Nations. Quand ce chantier sera-t-il ouvert ?*
- 4. Afin d'éviter le report de trafic sur les axes perpendiculaires, il est important de mettre en place des mesures de modération telles que prévues par exemple dans le plan d'agglomération 4. Il s'agit du réaménagement du chemin du Pommier, de l'axe Terroux-Sarasin et de l'aménagement d'une voie de bus sur la route de Colovrex. Quelle est la nature précise de ces travaux et quelle est leur échéance de réalisation ?*
- 5. Quels sont le plan de circulation sur la place des Nations et les reports de trafic prévus ?*

6. *L'ouverture du tunnel pourrait induire en particulier une augmentation de trafic sur l'avenue Giuseppe-Motta, puis vers la Servette et l'avenue Wendt. Ces routes sont-elles adaptées à ce report de trafic ? Les normes de bruit seront-elles respectées ? La sécurité des riverains est-elle assurée ? Des mesures de modération sont-elles prévues ? Comment éviter une percolation à travers les rues de quartier ?*
7. *Comme la rue de Montbrillant n'est pas directement accessible depuis l'avenue de la Paix, un report de trafic sur le chemin Camille-Vidart et la rue du Vidollet à forte densité d'habitation est à craindre. Quelles mesures sont prévues pour éviter cet effet ?*
8. *Les risques de congestion de trafic dans le tunnel aux heures de pointe, ainsi que d'accident dans le tunnel, sont loin d'être négligeables. Quels sont les plans de délestage dans ce genre de situation ?*

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

**Le déclassement de la route de Ferney a été acté dans l'accord mentionné en préambule. Quand et comment cette procédure sera-t-elle mise en route ?**

L'intention du canton de procéder au déclassement de la route de Ferney figure dans l'autorisation de construire de la route des Nations. Le déclassement effectif est formalisé dans le projet de plan d'actions du réseau routier (PARR) 2024-2028, en cours d'élaboration, qui sera soumis prochainement au Grand Conseil par le Conseil d'Etat. Le Grand Conseil devra alors se déterminer dans un délai de 3 mois, conformément aux dispositions de la loi sur la mobilité, du 23 septembre 2016 (LMob; rs/GE H 1 20), de sorte que le PARR établissant cette nouvelle hiérarchie puisse être adopté par le Conseil d'Etat à l'automne 2024.

**Ce déclassement est nécessaire à la construction du tram et à la fermeture de la route Ferney entre le chemin du Petit-Saconnex et la route des Morillons. Quand cette fermeture sera-t-elle effective ? Il serait en effet très risqué de conserver les deux pénétrantes actives pendant plusieurs mois.**

La fermeture de la route de Ferney, à la hauteur de l'hôtel Intercontinental, sera effective dès le début des travaux du tram des Nations, envisagé au premier semestre 2025. Néanmoins, en coordination avec l'ouverture de la route des Nations, qui a eu lieu le 25 mars 2024, la régulation des feux de circulation sur la route de Ferney et sur la place des Nations a été modifiée pour en diminuer l'attractivité au trafic de transit et induire le report de ce trafic vers la route des Nations. Un suivi de l'évolution du trafic individuel motorisé du secteur est en place et, si cela s'avère nécessaire, des mesures d'accompagnement complémentaires de régulation des feux pourront être prises.

**Les travaux de construction du tram ont été annoncés dès la mise en service de la route des Nations. Quand ce chantier sera-t-il ouvert ?**

Le début des travaux de construction du tram est envisagé pour le premier semestre 2025 selon le planning actuel.

**Afin d'éviter le report de trafic sur les axes perpendiculaires, il est important de mettre en place des mesures de modération telles que prévues par exemple dans le plan d'agglomération 4. Il s'agit du réaménagement du chemin du Pommier, de l'axe Terroux-Sarasin et de l'aménagement d'une voie de bus sur la route de Colovrex. Quelle est la nature précise de ces travaux et quelle est leur échéance de réalisation ?**

Toutes les mesures prévues dans le cadre de l'autorisation de construire de la route des Nations ont été réalisées et sont en service. Les mesures citées et planifiées dans le projet d'agglomération 4 sont postérieures au projet de la route des Nations et liées au projet du tram des Nations, dont la mise en service est planifiée pour 2027. De plus, les mesures prévoyant le réaménagement du chemin du Pommier ainsi que l'axe Terroux-Sarasin sont sous maîtrise d'ouvrage de la Commune du Grand-Saconnex. S'agissant de la route de Colovrex, un aménagement visant à donner la priorité aux bus et à maîtriser les flux de transit a été réalisé dans le cadre de la route des Nations. Toutefois, une action complémentaire visant à renforcer la priorisation des bus et la maîtrise du trafic de transit, en lien avec le projet du tram des Nations, est également prévue. La mise en service de ces mesures est planifiée à l'horizon 2028.

**Quels sont le plan de circulation sur la place des Nations et les reports de trafic prévus ?**

Le trafic individuel motorisé arrive de la route des Nations depuis l'avenue de la Paix (partie nord). Puis, à la place des Nations, les connexions se font sur la ceinture urbaine, via l'avenue Giuseppe-Motta pour la rive droite et via l'avenue de la Paix (partie sud) pour l'accès au U lacustre vers la rive gauche. Les estimations issues des études de la route des Nations, réalisées en 2014, donnent environ 400 véhicules à l'heure de pointe se reportant de la route de Ferney vers l'avenue de la Paix par la nouvelle route des Nations. Aucun impact n'est prévu sur les axes situés au bord du lac.

**L'ouverture du tunnel pourrait induire en particulier une augmentation de trafic sur l'avenue Giuseppe-Motta, puis vers la Servette et l'avenue Wendt. Ces routes sont-elles adaptées à ce report de trafic ? Les normes de bruit seront-elles respectées ? La sécurité des riverains est-elle assurée ? Des mesures de modération sont-elles prévues ? Comment éviter une percolation à travers les rues de quartier ?**

Pour le trafic tout comme pour le bruit, l'étude d'impact de la route des Nations n'a pas relevé d'incidence particulière sur ce secteur.

L'avenue Giuseppe-Motta appartient à la ceinture urbaine destinée à supporter le trafic de transit et à soulager le réseau de quartier des nuisances. La ceinture urbaine a fait l'objet, dans ce secteur, de réaménagements destinés à améliorer son fonctionnement. Les projets prévus dans les années à venir et, en particulier, la pacification du secteur de Cornavin et le bus à haut niveau de service (BHNS) Genève-Vernier-Zimeysaver permettront d'augmenter encore la modération du trafic individuel motorisé en faveur des transports collectifs et des mobilités actives.

**Comme la rue de Montbrillant n'est pas directement accessible depuis l'avenue de la Paix, un report de trafic sur le chemin Camille-Vidart et la rue du Vidollet à forte densité d'habitation est à craindre. Quelles mesures sont prévues pour éviter cet effet ?**

Les études du projet de la route des Nations n'ont pas identifié d'impact sur ce secteur. Cependant, dans le cadre des réaménagements opérés sur la ceinture urbaine, le carrefour Motta-Vidart a été équipé de feux de circulation qui permettent de maîtriser les flux de transit sur le chemin Camille-Vidart.

**Les risques de congestion de trafic dans le tunnel aux heures de pointe, ainsi que d'accident dans le tunnel, sont loin d'être négligeables. Quels sont les plans de délestage dans ce genre de situation ?**

Le tunnel dispose de plusieurs scénarios de trafic préétablis, permettant de répondre immédiatement à tout événement (congestion, incendie, accident, etc.). Plusieurs niveaux de réponse 24 heures sur 24 sont programmés, en fonction de la nature de l'événement détecté par les équipements du tunnel : mise au rouge des feux d'accès, fermeture physique du tunnel (barrière), etc.

En cas de fermeture et selon la durée, le délestage peut se faire par la route de Ferney et par l'autoroute.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :  
Antonio HODGERS